



COVID19 - Réouverture des Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) Protéger ses salariés grâce à la plateforme DUERP

Jusqu'au 30 juin prochain, Aléa Prévention offre la possibilité aux Hôtels, Cafés et Restaurants (HCR) de profiter gracieusement de la plateforme DUERP afin de leur permettre de créer et d'actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels et de bénéficier de conseils personnalisés, en cette période de crise sanitaire.

Un document indispensable

En rappel, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) est un document obligatoire pour toutes entreprises de plus d'un salarié. Afin d'assurer la sécurité de tous, ce document doit être soumis à une mise à jour stricte et conforme aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail. Pour faciliter cette démarche, Aléa Prévention accompagne via sa plateforme DUERP les HCR dans l'identification des risques professionnels dont ceux liés à la pandémie. Aléa Prévention aide également les chef(fe)s d'entreprise à mettre en place un plan d'action de prévention adapté à chaque domaine d'activité.

La solution DUERP !

La plateforme DUERP, proposée par Aléa Prévention se veut simple et intuitive pour permettre aux entreprises d'effectuer leurs démarches d'évaluation des risques professionnels rapidement et efficacement. La plateforme DUERP est reconnue pour la multiplicité de ses services d'accompagnement et la fiabilité du suivi réalisé par des experts. Elle guide aussi sur les différents protocoles sanitaires et facilite les chefs d'entreprises à respecter leurs obligations de sécurité de résultat. La plateforme DUERP est donc un véritable partenaire qui contribue à la pérennité des entreprises et des salariés.

Contact presse

Fabiola Barani-Russello
07 83 30 14 77 – fabiola@prstation.eu

ALEA PREVENTION

17 Rue Wolfgang Amadeus Mozart, 77185 Lognes